

Contrat Territoire-Lecture

État – Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

2020 - 2022

L'État et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne conviennent de signer un nouveau Contrat Territoire-Lecture (CTL), d'une durée d'un an renouvelable deux fois, pour la mise en œuvre, à l'échelle du département, d'une politique consistant d'une part, à développer une offre de ressources et de services numériques, d'autre part à mettre en œuvre des actions relevant de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) en direction des jeunes publics. Concernant le premier volet, cette politique permettra de poursuivre, faciliter et pérenniser l'accès des bibliothèques locales (communales et intercommunales) et de leurs usagers aux ressources et services numériques. Le second volet a pour objectif de permettre une exploitation raisonnée de l'information (validité et fiabilité des sources d'information, décryptage de l'information), ainsi qu'un usage numérique et éthique des médias (utilisation raisonnée des réseaux sociaux, droits et devoirs, protection de la vie privée numérique) par les jeunes publics.

PREAMBULE

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, animé par la volonté de prendre en compte le développement du numérique, a approuvé par délibération du 24 juin 2016, la signature d'un Contrat Territoire-Lecture avec la DRAC Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre d'une politique de développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale.

Sur la période 2016-2018, la signature de ce contrat a permis à la Médiathèque départementale d'impulser de nouvelles actions pour le développement du numérique dans son réseau à travers :

1 - Des ressources numériques en ligne accessibles à l'ensemble des bibliothèques en réseau ou isolées, proposant un accès internet à leurs usagers dans leurs locaux

Ressources en autoformation, presse et vidéo à la demande sont ainsi proposées aux usagers des bibliothèques du département depuis 2016.

2- Des actions de médiation et de formation

L'offre de supports dématérialisés s'est doublée d'un accompagnement fort de la Médiathèque départementale auprès des bibliothécaires afin qu'ils s'approprient ces technologies pour accompagner leurs usagers. Outre la programmation d'une formation annuelle sur le numérique, la Médiathèque départementale propose des ateliers « à la carte » animés par la bibliothécaire en charge du numérique. Les bibliothécaires peuvent également retrouver sur le portail de la Médiathèque différents outils facilitant les activités autour du numérique (fonds « un livre, un clic », « coups de cœur » autour des applications numériques, fiches d'animation numérique clé en main).

Par ailleurs, par délibération du 18 décembre 2019, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne s'est doté d'un nouveau **plan départemental de lecture publique pour la période 2020-2024**. Ce plan réaffirme la place de la Médiathèque départementale qui renforce son rôle en matière d'ingénierie, de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des élus et professionnels des communes et EPCI. Elle articule sa politique stratégique en lien avec les autres compétences spécifiques aux conseils départementaux (solidarité, collèges, publics spécifiques) afin de dépasser la compétence strictement culturelle.

ARTICLE 1 : Le projet dans le cadre du nouveau Contrat Territoire-Lecture

Pour le volet développement numérique

L'État et le Département de Tarn-et-Garonne investissent pour pérenniser, consolider et étendre l'offre de ressources et de services numériques au service du développement de la lecture publique.

La mise en œuvre de cet objectif contribuera à :

- **Continuer à lutter contre le fossé numérique et favoriser l'accès de tous aux ressources documentaires**

Dès lors que les conditions sont réunies pour donner à chaque habitant du département un égal accès à l'information et aux savoirs, les ressources dématérialisées dans les domaines de l'autoformation, du livre, de la presse ou de la vidéo doivent pouvoir être accessibles et faire partie intégrante de l'offre des bibliothèques du département au même titre que les supports physiques.

- **Renforcer la position de la Médiathèque départementale comme centre de ressources numériques**

En confortant son rôle de centre de ressources, de formation et de médiation, en sélectionnant des ressources en ligne pour les usagers des bibliothèques, la Médiathèque départementale continuera à fédérer les acteurs de la lecture publique autour d'un projet commun et à améliorer l'offre de lecture publique dans le département.

Par ailleurs, la Médiathèque départementale va se ré-informatiser en 2020. Ce projet va faciliter l'accès des usagers aux ressources numériques puisque il y aura désormais une authentification unique sur le portail de la médiathèque.

- **Renforcer la bibliothèque « hors les murs »**

La récente pandémie a montré l'importance de pouvoir garder le lien avec les usagers quand ceux-ci ne peuvent se rendre dans les bibliothèques. Le numérique a permis de maintenir le contact avec les usagers mais aussi de toucher de nouveaux publics.

Pour le volet Éducation aux médias et à l'information

L'État et le Département investissent pour permettre une exploitation raisonnée de l'information (validité et fiabilité des sources d'information, décryptage de l'information), ainsi qu'un usage numérique et éthique des médias (utilisation raisonnée des réseaux sociaux, droits et devoirs, protection de la vie privée numérique) par les jeunes publics.

La mise en œuvre de ces objectifs contribuera à :

- Articuler la politique stratégique de la Médiathèque départementale avec les compétences spécifiques du département : développer des actions innovantes envers les publics dont le Conseil départemental a la charge, notamment les collégiens (conformément à la feuille de route de la Médiathèque départementale) ;
- Donner aux adolescents les moyens et outils pour discerner les informations vérifiées et fiables des « fake news » et éveiller ainsi leur esprit critique ;
- Les sensibiliser aux pièges potentiels des réseaux sociaux et aux enjeux de la réputation numérique ;
- Contribuer ainsi à la construction de la citoyenneté.

ARTICLE 2 : Le pilotage du contrat

La coordination

La directrice de la Médiathèque départementale est chef de projet et assure la coordination générale du Contrat Territoire-Lecture.

Le comité de pilotage

Le Département mettra en place un comité de pilotage du Contrat Territoire Lecture présidé par un Conseiller départemental désigné par le Président du Département.

Ce comité sera composé de représentants de l'État (le conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC Occitanie) et du Département (la Directrice générale adjointe du pôle Savoirs et Animations des Territoires, la directrice de la Médiathèque départementale et la responsable du pôle Systèmes d'Information et Communication).

Le comité technique

Un comité technique sera constitué à la demande du chef de projet réunissant les professionnels concernés du Département (Médiathèque départementale, Culture, Informatique, Éducation) et les acteurs de la vie locale : professionnels des bibliothèques, animateurs, chargés de mission, membres d'associations locales...

Il réalisera chaque année une évaluation du CTL. Au terme des trois ans du contrat, il proposera une synthèse globale et prospective afin d'envisager l'éventuelle pérennisation des actions.

ARTICLE 3 : Le financement des actions dans le cadre du CTL

En ce qui concerne le volet numérique, outre les financements spécifiques de ce contrat, le Département de Tarn-et-Garonne pourra bénéficier, en fonction des projets qu'il retiendra :

- de financements spécifiques dans le cadre de la DGD bibliothèques, en particulier pour l'achat des outils et supports et pour l'informatisation des bibliothèques locales ;
- des appels à projets nationaux ;
- d'aides de l'Union Européenne.

Ces financements éventuellement obtenus compléteront l'enveloppe financière prévue par le CTL et les financements de droit commun.

ARTICLE 4 : Le budget

L'État (Préfet de la région Occitanie, représentant le ministère de la Culture) et le Département de Tarn-et-Garonne s'engagent à soutenir, durant trois ans, la réalisation des objectifs du présent contrat.

Au titre de l'année 2020, l'État s'engage à verser au Département une subvention de 10 000 euros pour les ressources numériques et de 2 500 euros pour les actions relevant de l'Éducation aux médias et à l'information. Le Département s'engage à financer également le projet à hauteur de 10 000 euros pour les ressources numériques et 2 500 euros pour les actions relevant de l'EMI.

ARTICLE 5 : La poursuite du projet

Un bilan annuel des actions menées sera établi en fin d'année selon les indicateurs qualitatifs et quantitatifs correspondants aux objectifs définis (accès aux ressources numériques, accueils de publics, participations aux ateliers, journées d'information et de sensibilisation, etc.). Ce bilan, ainsi que les perspectives pour l'année suivante, seront présentés en comité de pilotage.

A l'issue de ce processus, le CTL pourra être poursuivi en 2021 puis en 2022.

Dans cette hypothèse, ces années-là, le versement de la subvention sera subordonné à l'adoption des lois de finances concernées et au vote du budget

dédié à ces actions par l'Assemblée départementale et fera l'objet d'un avenant financier au présent contrat.

ARTICLE 6 : Les modalités d'attribution de la subvention

Pour l'année 2020, le versement de l'aide de l'État fera l'objet d'un arrêté.

ARTICLE 7 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. En cas de non-réalisation ou d'utilisation non conforme à son objet, la subvention devra être reversée au Trésor public, totalement ou partiellement.

Fait à _____, le _____,

En deux exemplaires originaux,

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

Le Président du Conseil
départemental de Tarn-et-Garonne